

L'hon. M. Lang: C'est le genre de difficulté que je prévois à l'égard de la question générale. De toute façon, je ne suis pas sûr d'avoir ce document en main pour le déposer.

LE BLÉ—LA RÉDUCTION DES EMBLAVURES—LA
PROLONGATION DES SEMAILLES DE
COUVERTURE

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Je m'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme les semailles auront lieu, sur la plupart des fermes, au moins un mois plus tard que sur la ferme du ministre de l'Agriculture et que les fermiers ne pourront récolter, comme lui, les fourrages de couverture avant le 15 juillet, le ministre va-t-il impartir aux cultivateurs un nouveau délai d'au moins trois semaines ou un mois après cette date, afin que les autres cultivateurs puissent en tirer parti tout comme lui?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Si le député avait été ici l'autre jour, il saurait que j'ai répondu à une question à peu près semblable à celle-là. Le 15 juillet correspond plus ou moins au milieu de l'été dans toutes les régions du Canada. A ne pas oublier que si l'on a exigé des cultivateurs qu'ils demandent la permission, avant le 15 juillet, pour planter de l'avoine de couverture, c'était surtout en guise de protection contre l'érosion du sol et contre l'érosion causée par le vent, et non, en premier lieu, pour que l'on sème des plantes de cette nature.

M. Korchinski: Étant donné que les plantes vivaces ne peuvent servir de foin avant au moins deux ans, le ministre accepterait-il d'aider les cultivateurs qui lui offrent leur collaboration, en prolongeant la période d'un mois et en leur permettant d'utiliser la culture protectrice comme fourrages?

L'hon. M. Olson: Sauf erreur, les règlements n'interdisent pas d'utiliser la culture de couverture à des fins de pâturage.

LE BLÉ—LA RÉDUCTION DES EMBLAVURES—LE
CAS DES FERMIERS AYANT RÉDUIT PAR
ANTICIPATION

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je m'adresse au ministre d'État chargé de la Commission du blé. Les députés demandent depuis que le programme LIFT...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député ne peut situer ainsi sa question. Il doit la poser tout simplement.

[M. Burton.]

M. Benjamin: Étant donné les déclarations faites publiquement par la Fédération de l'agriculture de la Saskatchewan au sujet de certaines parties du programme LIFT considérées inéquitables et injustes, et sans perdre de vue les remarques de M. Bowden, le ministre peut-il nous dire si la situation des agriculteurs qui ont réduit leurs emblavures en 1969 sera réexaminée?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): On l'a répété maintes fois, la situation de ceux qui avaient déjà réduit leurs emblavures a été étudiée au moment de la formulation de la politique elle-même; on était d'avis que tout changement aurait autant d'effets négatifs que positifs. C'est pourquoi nous avons choisi la formule qui équilibre les éléments du programme.

LES EMBLAVURES AUX ÉTATS-UNIS

M. A. B. Douglas (Assiniboia): Ma question s'adresse également au ministre d'État chargé de la Commission du blé et elle a trait à de récentes allégations selon lesquelles les agriculteurs des États-Unis augmenteraient leurs emblavures cette année, ce qui réduirait les effets du programme LIFT. Le ministre nous ferait-il part des dernières estimations quant aux superficies qui seront ensemencées en blé aux États-Unis en 1970?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Je serais heureux d'en connaître le chiffre exact, mais, selon les estimations, une nette tendance à la baisse se manifesterait au regard de l'an dernier et ce n'est que dans une ou deux régions isolées qu'une hausse est prévue.

RADIO-TÉLÉVISION

LE SECOND CANAL À SYDNEY (N.-É.)

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Ma question s'adresse au secrétaire d'État, monsieur l'Orateur. Je lui en ai donné préavis. Elle est urgente et elle découle d'une récente déclaration du Conseil de la radio-télévision canadienne et de Radio-Canada. Le ministre peut-il nous dire quelles mesures sont prises pour assurer un second canal de télévision à Sydney, en Nouvelle-Écosse?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je voudrais d'abord remercier l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. Ainsi, j'ai pu prendre des renseignements, et voici la réponse qu'on m'a communiquée.